

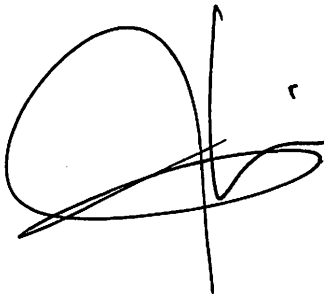
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/10/2024 - 145505 - 2004 B 16862 - 478 748 254 - 55 MEDISPA

55 MEDISPA
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 15 Avenue du Maine
75014 PARIS
478 748 254 RCS PARIS

BILAN

(Actif, passif, compte de résultats, annexes)

Exercice clos le 31 décembre 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' followed by a horizontal stroke and a small upward tick at the end.

Certifié conforme
Xavier CHIRICO

XC

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 55 MEDISPA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		158 Avenue du Maine 75014 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 7 8 7 4 8 2 5 4 0 0 0 1 6		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 720	12 720	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	30 700	30 700	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 180	4 180	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	33 480	21 223	12 257
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 320		2 320
TOTAL (II)		BJ	BK	83 401	68 823	14 577	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	294 936		294 936
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	581 325	700	580 625
		Autres créances (3)	BZ	CA	27 735		27 735
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	570 553		570 553	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 500		6 500	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 481 051	700	1 480 351	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 564 452	69 524	1 494 928	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 55 MEDISPA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000.....)			DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	180 035
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	506 239
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	796 274
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	158 369
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	224 817
	Dettes fiscales et sociales			DY	313 187
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	2 279
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	698 653	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 494 928	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	698 653
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions et Brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 420			43 420
Immobilisations incorporelles	43 420			43 420
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 181			4 181
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	26 001			26 001
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 479			7 479
Immobilisations corporelles	37 661			37 661
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 500	820		2 320
Immobilisations financières	1 500	820		2 320
ACTIF IMMOBILISE	82 581	820		83 401

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 420			43 420
Immobilisations incorporelles	43 420			43 420
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 181			4 181
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	9 718	4 319		14 037
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 881	305		7 186
Immobilisations corporelles	20 780	4 624		25 404
ACTIF IMMOBILISE	64 200	4 624		68 824

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 320		2 320
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	581 326	581 326	
Autres	27 735	27 735	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 500	6 500	
Total	617 881	615 561	2 320
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100 000	1,00

 Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	158 370	158 370		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 817	224 817		
Dettes fiscales et sociales	313 187	313 187		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 279	2 279		
Produits constatés d'avance				
Total	698 653	698 653		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(**) Dettes envers les associés	128 434			

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographiques

31/12/2023

France

UE et Hors UE

TOTAL**1 466 502**

Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 279
Total	2 279

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES PAYEES D AVANCE	6 500		
Total	6 500		

CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 368
DETTE PROV./CONGES PAYES	3 474
CH./PROV.CONGES A PAYER	1 441
Etat - autres charges à payer	68
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	275
FPC A PAYER	552
Total	10 179

55 MEDISPA
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 15 Avenue du Maine
75014 PARIS
478 748 254 RCS PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

PROPOSITION DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 506 239,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	506 239,44 euros
À titre de dividendes aux associés	63 000,00 euros
Soit 0,63 euros brut par part	
Le solde	443 239,44 euros
en totalité au compte "autres réserves"	
qui s'élèverait ainsi à 623 274,92 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 63 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution, revenant aux associés pleins propriétaires et usufruitiers.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Xc

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. À défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

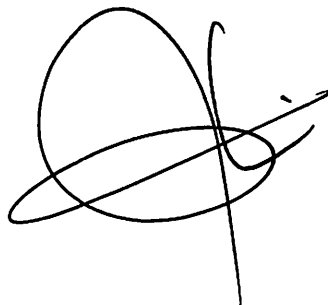
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

Xavier CHIRICO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' followed by a vertical line and a small flourish.